

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

COMTÉ SAINT-MAURICE

Première séance de la session régulière du mois de mars 2017 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, lundi le 6 mars 2017 à laquelle sont présents les conseillers (ère), Jean St-Louis, Marie-Paule Caron, Jonathan Pilon, Michel Perron, sous la Présidence de monsieur le Maire Claude Caron, formant quorum.

Le Directeur général, monsieur Marco Déry ainsi que la Secrétaire-trésorière, madame Maryse Grenier sont également présents.

**ORDRE DU JOUR**

Rés. 46-17

**ADOPTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Rés. 47-17

**ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

**SÉANCE RÉGULIÈRE - 6 FÉVRIER 2017**

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 6 février 2017;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 6 février 2017 tel que rédigé.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

Rés. 48-17

**ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

**SÉANCE RÉGULIÈRE - 13 FÉVRIER 2017**

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 13 février 2017;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 13 février 2017 tel que rédigé.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Rés. 49-17

### **APPROBATION**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses des cadres et des autorisations de paiements de comptes du Directeur général et de la Secrétaire-trésorière en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal approuve la liste des comptes payés et à payer dont copie a été remise à chacun des membres du Conseil avant la présente séance et d'autoriser leur paiement au montant de 655,752.53 \$ et que celle-ci est déposée dans les archives de la municipalité sous la cote temporaire ***CPT\LT\2017\03***.

### **ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **CORRESPONDANCE**

Du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, une lettre pour signifier que le ministère n'a pas utilisé son pouvoir de désaveu concernant le règlement no 470 (limites de vitesse sur un segment de la rue Guimont et la rue Léanne) donc ce règlement est entré en vigueur quatre-vingt-dix (90) jours après son adoption qui a eu lieu à la séance régulière du 7 novembre 2016 soit le « **6 février 2017** ».

De Projet VR Liberté, une lettre concernant un projet dont l'objectif est de développer un réseau de haltes 24 hres pour VR qui pourront se situer chez des agriculteurs, des viticulteurs, des producteurs de fromage, des vergers, des producteurs de viande mais aussi des artisans, des galeries d'art, des sites historiques ou parcs municipaux et même au cœur des villages pour permettre la découverte de notre patrimoine architectural.

De la MRC de Maskinongé, une copie du règlement no 251-17 remplaçant le règlement no 168-04 concernant la création et la délégation de certaines compétences au comité administratif de la MRC.

### **RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 473**

**« ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 420 ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 395 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 1 679 675 \$ POUR DES TRAVAUX D'ÉGOUT SANITAIRE, D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, DE VOIRIE AINSI QUE DES TRAVAUX CONNEXES »**

### **DÉPÔT CERTIFICAT DE LA TENUE DE REGISTRE**

La Secrétaire-trésorière procède au dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement concernant le règlement d'emprunt no 473 de la municipalité de Saint-Boniface, décrétant des travaux d'égout sanitaire, d'assainissement des eaux usées, de voirie ainsi que des travaux connexes.

**SUITE ITEM « DÉPÔT CERTIFICAT REGISTRE - RÉGL. D'EMPRUNT NO 473 »**

Elle y atteste que :

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement était de **935**.

Le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de **104**.

Le nombre de demande faite a été de **0**.

Le règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

La procédure d'enregistrement a été tenue le 20 février 2017 et le certificat relatif à cette procédure a été émis et signé le même jour par la Secrétaire-trésorière, madame Maryse Grenier.

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 476**

**« MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 471 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 867 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE »**

**DÉPÔT CERTIFICAT DE LA TENUE DE REGISTRE**

La Secrétaire-trésorière procède au dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement concernant le règlement d'emprunt no 476 de la municipalité de Saint-Boniface, décrétant des travaux d'asphaltage.

Elle y atteste que :

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement était de **3,972**.

Le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de **407**.

Le nombre de demande faite a été de **0**.

Le règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

La procédure d'enregistrement a été tenue le 13 février 2017 et le certificat relatif à cette procédure a été émis et signé le même jour par la Secrétaire-trésorière, madame Maryse Grenier.

**CESSION DE TERRAIN (LOT 4 572 568)**

Rés. 50-17

**AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** la demande de la société Robert Fer et Métaux pour l'achat du lot 4 572 568 appartenant à la municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'un terrain de forme irrégulière de 7 192 m<sup>2</sup> sans bâtisse sise dessus;

**CONSIDÉRANT** que ledit terrain est enclavé par l'autoroute 55 et des propriétés privées et conséquemment sans façade sur une voie de circulation;

## **SUITE ITEM « RÉS. 50-17/AUTORISATION - CESSION DE TERRAIN »**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité ne prévoit pas faire usage du site à court ni à long terme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal autorise la cession du lot 4 572 568 pour une contrepartie de 4 000 \$ plus les taxes applicables, soit la juste valeur de celui-ci au rôle d'évaluation courant de la municipalité.

Il est entendu que les frais notariés, de publication et autres frais en lien avec cette transaction seront à la charge de l'acheteur.

Le Maire ainsi que le Directeur général sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Boniface tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente résolution.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **AMENDEMENT CODE MUNICIPAL ET AUTRE LOI MUNICIPALE**

Rés. 51-17

### **APPUI**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal appuie la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague dans ses démarches en vue de demander au Gouvernement du Québec d'amender le *Code municipal du Québec* et toute autre Loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du Conseil municipal, les membres du Conseil puissent y participer par des moyens électroniques dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du Conseil municipal physiquement présents ainsi que les membres du public présents à ces séances.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS PLURITEC**

Rés. 52-17

### **AUTORISATION D'UN AVENANT**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a décrété la réalisation des travaux de construction et réfection d'infrastructure via les règlements d'emprunt numéros 395, 472 et 473;

**ATTENDU QUE** ces travaux ont fait l'objet d'une seule et même demande d'aide financière dans le cadre du programme FEPTU et que conséquemment un seul contrat des services professionnels pour la réalisation des plans et devis, l'appel d'offres pour la réalisation des travaux et la surveillance a été octroyé à la Firme Pluritec;

**ATTENDU QUE** lors du processus de planification des travaux, pour des raisons techniques et financières, il est apparu évident que la municipalité aurait avantage à séparer la réalisation des travaux en deux (2) phases soit la phase 1 « *la réfection des rues Bellemare, Fiset et le secteur St-Prosper* » ainsi que la phase 2 « *site de traitement des eaux usées, stations de pompage des rues Langevin et de la Paix* »;

**ATTENDU QUE** la scission implique l'émission de deux (2) séries de plans et devis, la gestion et l'analyse de deux (2) processus d'appel d'offres et de la surveillance de bureau supplémentaire;

**SUITE ITEM « RÉS. 52-17/CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS PLURITEC »**

**ATTENDU QUE** la séparation des travaux en deux (2) phases est notamment basée sur une anticipation d'économie de coût au niveau de la réalisation des travaux, le Conseil municipal est d'avis qu'il est judicieux d'octroyer un avenant pour services professionnels supplémentaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu que le Conseil municipal autorise un avenant d'un montant de 11 200 \$ + taxes au contrat des services professionnels de la Firme Pluritec octroyé via la résolution 42-17 dans le cadre du projet de traitement des eaux usées et de travaux sur le réseau de collecte.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS CIMA +**

Rés. 53-17

**AUTORISATION D'UN AVENANT**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal autorise un avenant d'un montant de 11 715 \$ + taxes au contrat des services professionnels de la Cie Cima + octroyé via la résolution 132-16 dans le cadre du projet de mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**MODIFICATIONS USINE**

Rés. 54-17

**ACCEPTATION DÉCOMPTE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal accepte le décompte final d'un montant de 99 816.13 \$ taxes incluses de la Cie Lessard Excavation Inc. concernant la « phase 1 » du projet de mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable et en autorise le paiement.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

<b>ÉTUDE GÉOTECHNIQUE</b>	
<b>PROJET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DE TRAVAUX SUR LE RÉSEAU DE COLLECTE</b>	
<b>NOMS DES SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>MONTANT (AVANT TAXES)</b>
Les Services exp. Inc.	14 485.00 \$
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	20 965.00 \$
Labo S.M. inc.	22 789.24 \$
GHD Consultants Ltée	24 700.00 \$

## **SUITE ITEM « ÉTUDE GÉOTECHNIQUE »**

Rés. 55-17

### **ACCEPTATION - SOUMISSION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission de la Cie Les Services exp. Inc. au montant de 14 485 \$ plus taxes concernant la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du projet de traitement des eaux usées et de travaux sur le réseau de collecte.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Rés. 56-17

### **RENOUVELLEMENT - MANDATS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu que le Conseil municipal renouvelle les mandats de messieurs Jean-Pierre Caron, Jean-Paul Lemay et Richard Gélinas comme membres du Comité Consultatif d'Urbanisme pour un terme de deux (2) ans soit du 1er janvier 2017 au 1er janvier 2019.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **COORDONNATEUR DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Rés. 57-17

### **ABOLITION POSTE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal abolit le poste de Coordonnateur du service de l'urbanisme et de l'environnement.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **STATUT DE JOURNALIER**

Rés. 58-17

### **MODIFICATION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal modifie le statut du salarié monsieur Stéphane Weemans de façon à ce que ce dernier passe d'employé régulier "saisonnier" à employé "à l'année".

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **VARIA**

#### **• ORGANISMES**

Rés. 59-17

### **AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal accorde et autorise le paiement d'une aide financière de :

- 52.50 \$/jeune au Club de Patinage Artistique de Saint-Boniface pour les aider à couvrir les coûts d'inscription des trente-neuf (39) jeunes inscrits pour la saison 2016-2017 pour un montant total de 2 047.50 \$.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Rés. 60-17

**ADOPTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que cette séance soit close.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière